



MOTION ADOPTÉE PAR LES ÉLUS DE LA MONTAGNE
LORS DU 25^E CONGRÈS
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE (HAUTES-ALPES)
23 OCTOBRE 2009

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE EXIGENT LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC
POSTAL DE QUALITÉ

Rappelant que la montagne est un ensemble de territoires qui, du fait de leurs caractéristiques géographiques particulières, appellent des mesures spécifiques, notamment en matière d'accessibilité et de maintien des services publics,

Considérant que la présence postale constitue en montagne un facteur essentiel d'attractivité et d'ancrage de la population sur le territoire,

Réaffirmant la nécessité de conforter, avec précision, le périmètre des missions de service public de La Poste,

L'Association nationale des élus de la montagne réunie à l'Argentière-La Bessée dans le cadre de son 25^e Congrès demande :

- D'inscrire dans la loi les 17.000 points de contact, en précisant l'obligation d'implantation, dans chaque canton au minimum, d'un bureau de Poste de plein exercice offrant tous les services et notamment les prestations bancaires,
- De maintenir la distribution du courrier J+1 au domicile 6 jours sur 7 en tout point du territoire afin de garantir l'égalité de traitement entre les usagers,
- De maintenir le tarif unique du timbre sur l'ensemble du territoire,
- De garantir l'avenir de la présence territoriale de La Poste en zone de montagne en abondant de façon complète et pérenne les ressources du fonds postal national de péréquation territoriale,
- De sécuriser la validité des conventions instituant les agences postales communales au regard notamment du droit européen de la concurrence et de la mise à disposition d'agents territoriaux,
- De maintenir l'accessibilité des guichets et la qualité de service en proposant des horaires d'ouvertures compatibles avec le rythme de vie des habitants des communes de montagne.